



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du MERCREDI 11 JUIN 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous nous réunissez ce jour afin d'examiner les demandes de temps partiels. A la lecture des documents que vous nous avez adressés, nous avons constaté, non plus avec étonnement comme l'an passé, mais avec consternation, que 60 collègues s'étaient vus refuser leur demande de temps partiel sur autorisation.

Avec cette décision de refus en masse, vous plongez dans le désarroi un grand nombre de collègues. En effet, ceux-ci ont ressenti avec une grande brutalité ce bouleversement annoncé de leur vie professionnelle et familiale. Ce temps partiel, souvent pris pour des raisons personnelles qu'ils ne pensaient pas devoir justifier, leur permettait de maintenir un équilibre entre leur métier d'enseignant et leurs besoins familiaux et/ou de santé. Prendre un temps partiel est un choix de vie qui implique un sacrifice financier conséquent et donc une décision dont on ne peut penser qu'elle se prend à la légère.

Vous avez proposé aux collègues s'étant vus signifier un refus par leur IEN de porter un recours auprès de cette CAPD. Le mode d'envoi électronique étant le seul permettant de respecter le calendrier imposé (moins d'une semaine), de nombreux mails sont probablement parvenus dans l'intervalle. Ces mêmes collègues ont ainsi demandé à recevoir un accusé de réception de leur requête que malheureusement certains d'entre eux n'ont pas eu, accroissant encore davantage leur désarroi.

Cela est d'autant plus regrettable que dans d'autres situations, des collègues ayant formulé une requête à leur hiérarchie par mail se sont vus notifier une non-réception de ce mail sous prétexte qu'aucun accusé de réception n'avait été demandé.

Le SE-Unsa vous demande d'accorder toutes ces demandes de recours désormais motivées. Il serait regrettable que cette nouvelle politique conduite à accroître encore davantage le nombre de collègues en souffrance dans notre département.

Vous avez également mis à l'ordre du jour l'examen des demandes d'EXEAT. Le SE-Unsa vous demande de présenter votre politique concernant les procédures d'INEAT-EXEAT en souhaitant que celle-ci permette aux collègues de pouvoir changer de département. Cette année encore, force est de constater que le taux de satisfaction à l'issue des permutations informatisées était encore bien faible. Par ailleurs, le SE-Unsa vous demande de nous communiquer le calendrier de ces procédures.



Lors de la dernière CAPD, vous avez annoncé qu'un bilan du dispositif de récupération des heures supplémentaires pour les ZIL, brigades, et collègues en postes fractionnés nous serait présenté. En effet, il semble qu'à l'approche de cette fin d'année scolaire, la plus grande confusion règne encore pour de nombreux collègues concernés.

Pour conclure, la seconde phase du mouvement approchant et les équipes pédagogiques commençant à préparer leurs répartitions, le SE-Unsa vous demande de préciser les critères retenus pour réserver un poste à un futur stagiaire dans une école.

Toujours concernant les stagiaires, les actuels cette fois-ci, il apparaît qu'un certain nombre d'entre eux ont sollicité des autorisations d'absence afin de parachever leur formation, sur demande de leurs tuteurs. Ces demandes d'autorisation ont fort heureusement été acceptées avec un sérieux bémol cependant, à savoir le non remplacement d'une grande majorité de ceux-ci dans les écoles. Sachant que les FSR ne suivent quasiment plus de cours depuis la fin du mois d'avril, il est regrettable que le mi-temps consacré à leur formation n'ait pu être mis à profit plus en amont afin, d'une part d'épargner aux stagiaires un stress supplémentaire, et d'autre part d'éviter d'accroître encore le nombre de journées de classe non remplacées.

